

L'ŒUVRE DES BOLLANDISTES A L'ABBAYE DE TONGERLOO

(Suite et fin)

Quel était ce changement " en un état supportable " qu'envisageait Ghesquière, dans sa situation malheureuse ? Une correspondance engagée entre lui et le procureur général des Prémontrés, à Rome, nous le fait fortuitement connaître.

Le 3 janvier 1792, l'hagiographe fit parvenir un pli volumineux au Procureur Gilles de Smet, qui, selon la coutume, exerçait en même temps la charge de président du Collège Saint-Norbert, dans la Ville éternelle ⁽¹⁴⁾. A la lettre destinée au procureur, Ghesquière en ajoutait deux autres, qu'il priait son correspondant de faire parvenir à leurs destinataires, après les avoir lui-même lues et fermées. Nous ne connaissons pas les noms de ces destinataires, mais la lettre adressée à de Smet nous apprend qu'ils ont promis, sur la recommandation de l'archevêque de Malines auprès du cardinal Garampi, d'obtenir à Ghesquière une prébende canoniale dans le diocèse de Tournai, en territoire impérial, afin qu'il y puisse subsister lorsqu'il ne sera plus en état de travailler aux *Acta Sanctorum*. Or, une place est vacante, à l'église d'Harlebeke, par suite de la mort du chanoine Wils. La collation de cette prébende appartient au pape. Ghesquière demande à en être investi ⁽¹⁵⁾.

Mais, vers la fin du mois, il apprend que la prébende de feu le chanoine Wils a été dévolue au neveu du défunt et il soupçonne qu'on a perdu de vue que c'est une collation pontificale. Il écrit au procureur pour lui demander si l'on a obtenu le consentement du

(14) G. de Smet était né à Hérenthout, en 1740, était chanoine de Tongerlo et devint procureur de l'Ordre en 1779. Il mourut en 1804. Cfr W. Van Spilbeeck, *Necrologium Ecclesiae B. M. V. de Tongerlo*, p. 23-24.

(15) Lettre de Ghesquière, conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier *Collegium S. Norberti*, liasse IV, n° 111.

pape, pour cette nomination. Dans l'affirmative, il retire sa demande ; mais il prie son correspondant de s'assurer s'il en est bien ainsi et de s'informer de la date à laquelle aurait été, éventuellement, accordée l'autorisation pontificale (16).

De fait, rien n'avait été accordé par Rome et la place, encore vacante, fut conférée à Ghesquière. Mais, par une fatalité regrettable, au moment où il obtenait ce qu'il avait si ardemment désiré, il lui était devenu impossible de l'accepter, ainsi qu'il l'écrit au procureur, le 24 avril, sans toutefois préciser les motifs de son refus, qu'il expose en détail dans une lettre jointe à celle-ci, mais qui n'est point parvenue jusqu'à nous.

Cette lettre nous apprend, en même temps, qu'au mois de juin, la situation des bollandistes et l'occupation militaire de l'abbaye continuent, et que les soldats qui montent la garde méritent toujours le terme de comparaison que Ghesquière avait emprunté au martyr saint Ignace (17), et qu'il semble particulièrement affectionner. Car nous le retrouvons encore sous sa plume dans une lettre du mois d'août (18). Celle-ci nous édifie encore sur les sentiments d'affection de Ghesquière pour son collègue Isfride Thijs et pour l'abbaye de Tongerlo, dont les intérêts lui sont si chers qu'il l'appelle *notre* abbaye, s'indigne des mauvais traitements dont les religieux sont l'objet et raconte comment un calomniateur de ce monastère fut frappé d'une mort violente (19).

Mais le sort des armes changea bientôt la nationalité des occupants de nos provinces. Après Jemappes (6 novembre 1792), les français victorieux prirent, en Belgique, la place abandonnée par les autrichiens en déroute.

(16) Lettre du 31 janvier 1792. Même liasse, n° 112.

(17) "Onse hedendaegsche gesteltenisse is bijnaer altijd de zelve : *principes persequuntur nos gratis, et ligati semper sumus cum 50 leopardis, quibus cum benefeceris peiores fiunt*". Lettre du 24 avril 1792, conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerlo, même liasse, n° 114.

(18) Entretenant son correspondant des notes sur la vie de saint Willibrord, il lui indique qu'elles se trouvent "inter apographa nostra collectanea de Sanctis, quae jam ab anno Antverpiam misimus, ubi caute servanda, ne hic a leopardis nostris dilacerarentur, etc. — *Ibidem*, n° 115.

(19) "Unus ex pessimis abbatiae nostrae inimicis falsisque accusatoribus, apud Orchiacum, oppidulum situm inter Tornacum et Duacum, ferreo globo vulneratus, Tornaci nuper obiit. Utinam calumnias suas in tempore retractarit ac penitentiam egerit. Tandem duo alumni romani, de quibus omnes confratres quam plurimum solliciti fuerant, salvi ac incolumes Tongerloam advenerunt. R. D. Isfridus Thijs, vulgo *Magister academicus*, salutem plurimam Rev. atque Amplissimae Dominationi Vestrae dicit. Idem faciunt collegae". *Ibid.*

C'est par erreur que l'on a attribué à l'entrée des français en Belgique le retard de la publication des *Acta Sanctorum* ⁽²⁰⁾ : c'est le contraire qui est vrai. Le général Jean Eustache, ayant établi son quartier général à l'abbaye de Tongerlo, ne tarda pas à apprendre, s'il ne les connaissait déjà, les griefs des religieux et, en particulier, des bollandistes, contre les anciens occupants du pays. L'occasion de montrer les beautés du régime de liberté introduit par les armées républicaines était trop séduisante, pour que le général pût hésiter un instant. D'un geste tout militaire, qui ne manquait ni de grandeur, ni de grotesque, il brisa, d'un coup de sabre, les scellés apposés par les autrichiens aux portes de l'imprimerie, et, séance tenante, écrivit, de sa main, au bas de l'acte d'acquisition de l'œuvre bollandienne par l'abbaye de Tongerlo, cette emphatique proclamation :

“ C'est en ma qualité d'officier général des armées de la république française, c'est dans ma qualité de patriote, de philanthrope et de philomath, que je viens de briser les scellés apposés par les agents du despotisme autrichien, pour empêcher la publication des Actes des Saints, dont cet acte même atteste la propriété et le droit de publication, légalement acquis par l'abbaye de Tongerlo. Donné à mon quartier général à la dite abbaye, le 24 novembre 1792, l'an 1^{er} de la République française.

Le général commandant la brigade des franqueurs de l'armée de la Belgique.

J. S. Eustache ”.

Et il fit munir l'acte de son sceau ⁽²¹⁾.

Le travail des bollandistes recommença. Mais l'enthousiasme qu'avait provoqué l'entrée des armées françaises ne fut pas de longue durée et lorsque, après la bataille de Neerwinden, perdue par les Français (18 mars 1793), ceux-ci eurent évacué nos provinces, on y accueillit les autrichiens en sauveurs.

Hermans obtint un sauf-conduit qui lui permit de rentrer dans son pays. Son retour à des sentiments sympathiques à l'Autriche était sincère et l'on pouvait désormais compter sur son loyalisme

(20) Van Hecke, o. c., p. XIX. L'erreur a été corrigée par W. Van Spilbeeck, *De abdij van Tongerlo*, p. 580.

(21) Sceau en cire rouge, portant la lettre E. Cette proclamation fut écrite sur une copie dressée, le 21 octobre 1789, par le notaire Stevens, de Bruxelles, de l'acte d'octroi donné par Joseph II. Cette copie repose aux Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier *Acta Sanctorum*, n° 17 bis.

que ne troublaient plus les ingérences impériales dans le domaine religieux.

§ XII. La fin des travaux.

Lorsque, le 20 janvier 1792, on avait placé les scellés à l'imprimerie des bollandistes, les travaux étaient déjà avancés au point que la moitié du tome VI d'octobre des *Acta Sanctorum* était imprimée, de même que les 256 premières pages du tome VI des *Acta Sanctorum Belgii* ⁽¹⁾.

Une fois l'imprimerie réouverte, c'est-à-dire, dès la fin de novembre 1792, les travaux furent accélérés et, en mai 1794, parut enfin le 6^{me} volume d'octobre des *Acta Sanctorum*, le 53^{me} de toute la collection hagiographique. Il est consacré aux saints des 12, 13 et 14 octobre. Les 652 pages du volume sont précédées d'un portrait du pape Pie VI, gravé par Hunin ⁽²⁾, d'une épître dédicatoire et de plusieurs *Indices*. L'on avait projeté d'insérer aussi le portrait de l'abbé Hermans ⁽³⁾, mais on renonça, sur ses instances, peut-on croire, à donner suite à ce projet.

Dans ce volume, les commentaires dus à la plume de Siard Van Dijck sont les suivants :

De S. Mauritio abbate (pp. 378-383).

De SS. Fortunata virgine, ejusque fratribus Carponio, Evaristo et Prisciano MM. (pp. 449-452).

De S. Gaudentio E. M. (pp. 458-467).

(1) C'est ce que nous fait connaître une lettre adressée, le 16 mars 1792, par Ghesquière, au procureur des prémontrés à Rome : "P. S. Uwe Wel Eerweerde zal zien, uyt den nevensgaende missive (welke na genomene lecture, gelieve te sluyten), hoe zeer het afdrucken onzer wercken als nu verhindert word. Den sesden tomus onzer *Acta SS. Belgii* was voor het sluyten der druckerye afgedruckt tot pag. 256 en den sesden van *October in-folio* was aldan afgedruckt tot de helft. Het is ongeloovelijk, hoe veel moeyte wy hebben moeten doen, om in de omstandigheden des tijds, de afdruckinge te accéléren; en, ziet, wanneer wij met het begin deses jaers stonden te gaen afdrucken, zoo spoediglijk, als zulck t' Antwerpen geschiedde, werd onze druckerye ten onrechte gesloten". Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier *Collegium S. Norberti Romae*, liasse IV, n° 113.

(2) Outre les gravures insérées dans les volumes, on fit encore tirer 1000 exemplaires de ce portrait. Le tout coûta 700 florins, comme nous l'apprend le registre des dépenses de l'œuvre des bollandistes, que nous transcrivons, ci-dessous, en annexe, et comme en témoigne la quittance du 21 avril 1794, conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier *Acta Sanctorum*, n° 68.

(3) On lit, en effet, après les différents *Indices* qui ouvrent le volume : "*Notitia figurarum ornantium hunc tomum. Solitum Operis frontispicium. — Effigies Pii VI Pontificis Maximi. — Effigies Godefridi Hermanni abbatis Tongerloënsis*".

De S. Donatiano episcopo (pp. 487-502).

De S. Fortunato episcopo (pp. 520-523).

De S. Rustico episcopo (pp. 532-538).

De Beato Dominico Loricato, conf. Ord. Camaldulensis (pp. 611-621).

Cyprien Van de Goor y donna les commentaires :

De SS. Caeleste seu Caelestio episcopo confessore (pp. 480-486).

De S. Manechilde virgine (pp. 526-530).

De S. Angadrisma virgine et abbatissa (pp. 538-544).

De S. Bernardo confessore (pp. 628-630).

Mathias Stals eut à publier et à étudier deux *Vitae* insérées dans ce volume :

De SS. Agrato et Casturio, seu Agricio et Casturio, ep. et conf. (pp. 545-556).

De S. Cosma episcopo (pp. 594-610).

Non moins remarquable fut l'œuvre de Ghesquière et de Thijs, qui parut en la même année, sous le titre : *Acta Sanctorum Belgii... collegerunt, chronologico ordine digesserunt, commentariisque ac notis illustrarunt Josephus Ghesquierus, Presbyter, et Isfridus Thysius, canonicus regularis Tongerloënsis. Tomus VI. Tongerloae, typis abbatiae. MDCCXCIV.*

De même que le volume des *Acta Sanctorum*, celui-ci est dédié au pape Pie VI. Il est orné de deux gravures, donnant les portraits du Souverain Pontife et de l'abbé Hermans. Les saints dont la vie est racontée dans ces 790 pages, ont vécu au début du VIII^e siècle. Pour sa part, Isfride Thijs eut à rédiger les notices suivantes :

Disquisitio praevia de tempore quo S. Ursmarus factus est abbas Lobiensis itemque episcopus (pp. 225-235).

De Hungarorum immanitati et relato de iis ab Ottone I Imperatore triumpho, Conradi, Lotharingiae antea ducis, nece cruentato (pp. 262-267).

Corollarium in quo ostenditur quatuor dumtaxat fuisse Ragineros Comites Hannoniae (pp. 274-282).

[S. Ursmari] *Miracula quaedam recentiora a Wauldeo gallice vulgata et ab Isfrido Thysio latine reddita ac in compendium redacta* (pp. 309-344).

S. Erminus prius abbas quam episcopus (pp. 346-348).

De S. Dodone abbate Waslerensi (pp. 370-375).

Disquisitio de natali S. Silvini loco (pp. 439-341).

Alciacense S. Silvini monachorum cœnobium a comitibus Hesdiensibus instauratum et qua conditione (pp. 462-476).

De S. Oda Virgine S. Odae — Rodae in Pelandia Brabantiae (pp. 587-619).

Corollarium de S. Lamberti anno emortuali et causa martyrii (pp. 634-638).

Malgré la prohibition arbitraire qui avait été faite de consacrer le matériel acquis par l'abbaye de Tongerlo à l'impression d'autres ouvrages que ceux des *Acta Sanctorum*, d'autres productions liturgiques ou historiques sortirent de ces presses ⁽⁴⁾.

A peine le tome VI fut-il publié que l'on commença l'impression du tome suivant, dont le contenu était déjà préparé par les bollandistes. Mais ce volume ne devait pas être achevé à Tongerlo. En juillet 1794, le sort des armes ramena les troupes françaises en Belgique, qu'elles occupèrent, cette fois, pour une plus longue période, les Pays-Bas autrichiens ayant été, le 1^{er} octobre 1795, incorporés à la France. La suppression des couvents fut décidée, en France, le 13 février 1790 et rendue applicable en Belgique par un décret du 1^{er} septembre 1796. Les biens des religieux étaient confisqués au profit du Trésor public.

C'est le 6 décembre 1796, que les religieux de Tongerlo furent expulsés de leur abbaye.

Déjà un certain nombre de pages du tome VII étaient imprimées. Lorsque, en 1845, Van der Moere et Van Hecke recommencèrent la publication de ce volume, ils eurent soin d'indiquer quelle avait été la part de leurs prédécesseurs, auxquels sont dues les notices hagiographiques du 15 octobre, contenues dans les 108 premières pages ⁽⁵⁾.

L'assertion est exacte, et, dans l'édition définitive et complète du tome VII, la collaboration des anciens bollandistes s'arrête à la vie de sainte Thérèse, due à la plume de Van der Moere. Mais à Tongerlo, J. De Bue avait déjà préparé la vie de la grande

(4) On en trouvera la liste dans W. Van Spilbeeck, *De Abdij van Tongerlo*, pp. 570-571, en note.

(5) "Quae proxime sequuntur Acta Sanctorum ad diem XV Octobris spectantium, ad paginam usque 108, collecta et illustrata fuere a novissimis decessoribus nostris, idelicet : Jacobo Bueo, presbytero, olim Societatis Jesu, Siardo Dyckio, Cypriano Goorio, Mathia Stalsio, canonicis regularibus Ord. Praem., Tongerloae". *Acta Sanctorum*, Oct. t. VII. Bruxelles, 1845. Fin de l'introduction non paginée. *Anal. Praem.*

mystique d'Avila et le tome VII était déjà imprimé jusqu'à la page 128 ⁽⁶⁾.

Voici les contributions des prémontrés de Tongerlo aux Actes des Saints contenus dans le tome VII d'Octobre.

De Siard Van Dijck :

De SS. CCCLX Martyribus Mauris Coloniae Agrippinae (pp. 11-16, de l'édition de 1845).

De S. Leonardo Conf. (pp. 45-47).

De S. Rogerio episcopo (pp. 70-74).

De Cyprien Van de Goor :

De S. Agileo martyre (pp. 7-10).

De S. Tammario episcopo (pp. 35-37).

De S. Bauderico seu Balderico confessore (pp. 49-52).

De S. Thecla virgine et abbatissa (pp. 59-64).

De B. Theodorico Alemanno presb. conf. (pp. 106-108).

De Mathias Stals :

De S. Deodato episcopo (pp. 55-59).

De S. Sabino episcopo (pp. 65-69).

De S. Galtero abbate (pp. 77-79).

De B. Philippa de Campo-Limano, virgine (pp. 79-94).

Lorsque les représentants de l'universelle fraternité eurent chassé les religieux de Tongerlo et confisqué les possessions de l'abbaye, pour le plus grand profit des acquéreurs, qui n'en donnèrent qu'un prix dérisoire à la " nation ", les bollandistes furent dispersés et leur œuvre scientifique de nouveau compromise plus gravement qu'elle ne l'avait jamais été.

Ghesquière n'avait pas attendu le dernier acte de la tragédie pour se retirer en Allemagne, où il rejoignit De Bye et d'où tous deux envoyèrent à De Bue, dès 1795, la procuration nécessaire pour toucher la pension qui leur était due ⁽⁷⁾.

(6) Peut-être imprima-t-on davantage, mais c'est tout ce que nous avons retrouvé. L'exemplaire que nous parvenons à reconstituer, au moyen des feuilles éparses conservées aux Archives de l'abbaye de Tongerlo va jusqu'à la page 128, mais il y manque les pages 1 et 2, 7 et 8, et 81 à 104 ; par contre, les pages 19 à 22 et 25 à 32 sont en double. Que sont devenus les autres exemplaires imprimés à Tongerlo ? Sans doute, auront-ils partagé le sort des autres volumes de la bibliothèque bollandienne, dont nous dirons la dispersion.

(7) Werden, 14 octobre 1795. Lettre de Ghesquière autorisant De Bue à percevoir, en son nom, sa pension de 315 florins. Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier *Acta Sanctorum*, n° 75. — Werden, 14 octobre 1795. Lettre de Corneille De Bye, autorisant De Bue à percevoir, en son nom, sa pension de 350 florins. Même dépôt, n° 76. — Tongerlo, 30 octobre 1795. Quittance de Jacques De Bue,

De Bue se retira à Hal, où il mourut le 29 septembre 1808, octogénaire. Siard Van Dijck devint vicaire à Diessen (Hollande) en 1797 et revint en Belgique, en 1801, pour remplir les fonctions de curé à Oolen. Exilé, en 1804, pour refus d'obéissance à la République, il s'en retourna à Diessen, comme curé, et y mourut en 1830, âgé de 70 ans. Cyprien Van de Goor, après quelques années de vicariat à Enschoot (Hollande), succéda à Van Dijck, à Tongerlo, en 1803. Il eut la consolation, au déclin de son âge (il mourut à 80 ans, en 1839), de saluer l'aurore de la reconstitution de sa communauté. Mathias Stals nommé, après l'expulsion, vicaire à Chaam près de Tilbourg, fut nommé curé de cette localité en 1812 et y mourut en 1826. Enfin, Isfride Thijs, après avoir été, pendant quelque seize ans, curé de Wijneghem, prit sa retraite en 1816 — année de sa nomination de membre de l'Académie de Bruxelles — et se retira à Anvers, pour consacrer ses dernières années aux études. Il mourut le 3 janvier 1824.

L'abbé Hermans s'était retiré chez un de ses religieux, curé à Tilbourg, Adalbert Swaens. Il assista de là, impuissant et désolé, à la dispersion de ses religieux et à l'émiettement de son plantureux patrimoine abbatial. Il mourut le 13 juillet 1799, dans la 74^e année de son âge. Pour éviter tout désagrément de la part des troupes françaises, qui occupaient alors le territoire hollandais, on l'enterra sans solennité, à la faveur des ténèbres de la nuit.

Après la dispersion des prémontrés de Tongerlo et la confiscation de leurs biens, l'atelier des bollandistes devint la propriété de l'épouse De Meulenaer, qui, en 1810, la revendit à la famille Lambrechts.

Quant aux livres et aux manuscrits, " une partie de la bibliothèque fut cachée par les paysans, on devine dans quelles conditions, une autre, chargée en hâte sur des chariots, fut transportée en Westphalie. On ne put jamais en faire rentrer qu'une partie ⁽⁸⁾.

Vers les années 1800 et 1801, alors qu'une certaine accalmie succédait aux troubles révolutionnaires de la fin du siècle précédent, le préfet du département des Deux-Nèthes, d'Herbonville, entreprit

attestant avoir reçu du proviseur Sijmens, 350 florins, montant de la pension de De Bye. *Ibid.*, n° 77. — Tongerlo, 30 octobre 1795. Quittance de Jacques De Bue, attestant avoir reçu du proviseur Sijmens la somme de 315 florins, montant de la pension de Ghesquière. *Ibid.*, n° 78. — Tongerlo, 30 octobre 1795. Quittance de Jacques De Bue, attestant avoir reçu, comme part de sa pension, du proviseur Sijmens, la somme de 120 florins. *Ibid.*, n° 79.

(8) H. Delehaye, *L'œuvre des Bollandistes*, p. 179.

des démarches auprès des anciens bollandistes restés en Belgique, De Bue, Heylen et Fonson, les engageant à réorganiser leur société et à reprendre leurs travaux. Il se heurta à un refus formel.

En 1803, l'Institut de France fit, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur, de nouvelles démarches et manifesta le désir d'entrer en relations avec les anciens bollandistes, pour débattre les conditions auxquelles ils céderaient éventuellement leurs manuscrits et les autres matériaux de leur travail scientifique. Pas plus qu'en 1788, les bollandistes ne consentirent à ce que l'œuvre fût continuée en dehors de la Belgique, et refusèrent toute transaction, malgré les instances de plusieurs personnages officiels ⁽⁹⁾.

Désespérant toutefois de pouvoir reprendre jamais leurs travaux, les bollandistes finirent par se résoudre à céder aux propositions qui leurs étaient faites par le gouvernement des Pays-Bas et, après avoir vendu à Anvers, en 1825, une partie des livres revenus de Westphalie, ils cédèrent le reste, en 1827, au gouvernement hollandais pour 7.000 florins. Les livres furent expédiés à La Haye et placés dans la bibliothèque de cette ville. Les manuscrits furent déposés à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, où ils se trouvent encore ⁽¹⁰⁾.

Grâce à l'intervention de Monseigneur de Ram, recteur de l'Université de Louvain, l'œuvre bollandienne resta en Belgique et fut de nouveau confiée aux Jésuites, en janvier 1837. Dès l'année suivante, les Pères Boone, Van der Moere, Coppens et Van Hecke reprirent les travaux de la société enfin reconstituée et aujourd'hui plus florissante que jamais.

H. LAMY, Ab. Tong.

(9) Gachard, *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux*, l. c., p. 248 ; H. Delehay, o. c., p. 181-182.

(10) H. Delehay, o. c., p. 180-181. D'après le savant bollandiste, les principaux acquéreurs de la vente d'Anvers, en 1825, furent le bibliophile anglais Héber (Williams) et les bibliophiles belges Van Hulthem et Lammens.

ANNEXES

Inventaire des effets des Bollandistes, avant le

Inventaire primitif des meubles et effets des Bollandistes			Verification l'Inventaire		
Numéro courant de l'Inventaire.	Nombre des meubles et effets.	Spécification des meubles et effets	Numéro courant de l'Inventaire	Nombre de meubles et effets	Spécifications des meubles et effets
2	5	Bois de lit de chêne	2	5	Bois de lit
	5	Paillasses		5	Paillasses
	5	Matelas		5	Matelas
	5	Oreillers		5	Oreillers
	10	Couvertes de laine		10	Couvertes de laine
3	10	Tables de bois de chêne	3	10	Tables
4	1	Fauteuil de cuir	4	1	Fauteuil de cuir
5	18	Chaises couvertes de paille	5	18	Chaises de paille
6	4	Chaudelliers de cuivre	6	4	Chaudelliers de cuivre
8	1	Pot à bière d'étain	8	1	Pot d'étain
10	1	Porte-caraffe	10	1	Porte-caraffe
11	2	Caraffes à l'huile et vinaigre de ver blanc	11	2	Caraffe à l'huile et vinaigre de ver blanc
13	44	Serviettes	13	85	Serviettes
14	10	Nappes de table	14	17	Nappes de table
15	21	Essuis-mains	15	38	Essuis-mains
16	14	Paires de draps de lit	16	18	Paires de draps lit
17	12	Taies d'oreillers	17	11	Taies d'oreillers
20	6	Cuillères d'argent	20	6	Cuillères d'argent
	6	Fourchettes dito		6	Fourchettes dito
22	4	Rideaux de fenêtres bleus et blanc	22	4	Rideaux de fenêtres blues et blanc
23	1	Grande table de bois de chêne	23	1	Grand table de bois de chêne
24	2	Dito petites	24	2	Petites dito
25	14	Chaises neuves couvertes de paille	25	12	Chaises couvertes de paille
26	1	Tapis de table de laine	26	1	Tapis de table de laine
27	1	Tapis de pied dito doublé de toille grisse	27	1	Tapis de pied dito doublé de toille grisse
28	2	Grands chandeliers de cuivre, 2 paires de mouchettes. 2 porte-mouchettes de fer-blanc	28	2	Grands chandeliers de cuivre, 2 paires de mouchettes, 2 porte-mouchettes de fer-blanc vernis
29	2	Couvertes de laine	29	2	Couvertes de laine
30	1	Etuve de fer au bois, avec ses buses	30	1	Etuve de fer au bois, avec ses buses
	1	Pèle à feu		1	Pèle à feu
	1	Paire de pinces		1	Paires de pinces
32	12	Plats d'étain	32	12	Plats d'étain
33	1	Pot d'étain	33	1	Pot d'étain
35	1	Réchaud	35		
37	2	Salières de cristal	37	4	Salières de cristal
38	2	Caraffes dito	38		
39	4	Verres à bière, dont 2 cassés	39	4	Verres de cristal, dont 2 cassés
40	7	Dito à vin	40	7	Dito à vin
41	2	Reverbères et leurs lanpes	41	2	Réverbères avec leurs lampes
43	1	Terrine à soupe, de porcelaine	43		

transfert de l'œuvre à l'abbaye de Tongerlo.

de ci-contre.		Effets demeurés sous la garde de l'administrateur Catoir, déduction faite de ceux remis à la Pagerie de L ^s A ^s R ^s et à l'Hôpital Saint Pierre.			
Ce qui a été remis des susdits à la Pagerie de leurs Altessees Royales et à l'Hôpital S. Pierre	Plus ou moins trouvé à la vérification que renseigné à la prise de l'inventaire primitif	Nombre courant de l'inventaire	Nombre des meubles et effets	Spécification des meubles et effets	Observations
Remis à la Pagerie 12 remises à la Pagerie		2	5	Bois de lit	L'abbé Ghesquière réclame deux bois de lit, 2 paillasses, 2 matelas de laine
			5	Paillasses	
			5	Matelas	
			5	Oreillers	
			10	Couvertes de laine	
		3	10	Tables de bois de [chêne	
		5	6	Chaises de paille	
		6	4	Chandeliers en cuivre	
		8	1	Pot à bierre d'étain	
		10	1	Porte-caraffe	
Remis 3 à l'hôpital Remis 5 nappes ibidem 2 à la Pagerie et 2 à l'hôp. 6 paires à la Pag. et 2 à 9 à l'hôpital [l'hôpital à la Pagerie	Plus 14 serviettes 7 idem 4 paires de plus 1 de moins	11	2	Caraffes de ver blanc	
		13	82	Serviettes	
		14	12	Nappes de table	
		15	16	Essuies-mains	
		16	10	Paires de draps de lit	
		17	1	Taie d'oreiller	
		22	4	Rideaux de fenêtre bleus et blanc	
		23	1	Grand table de chêne	
		24	2	Petites dito	
		25	12	Chaises neuves couvertes de paille	
Remis à la Pagerie		27		Tapis de pied de laine doublé de toile grisse	
		28	2	Paires de mouchettes	
		29	2	Couvertes de laine	
		30	1	Etuve de fer au bois, avec ses buses	
Remis à la Pagerie excepté les 2 paires de mouchettes			1	Pèle à feu	
			1	Paire de pinces	
		33	1	Pot d'étain	
		37	4	Salières de cristal	
Remis à la Pagerie A la Pagerie	2 de plus	39	4	Verres de cristal à bierre, dont 2 cassés	
		40	7	Verres à vin	
		41	1	Réverbère avec sa [lampe	

Inventaire des effets des Bollandistes, avant le

Inventaire primitif des meubles et effets des Bollandistes			Verification l'Inventaire		
Numéro courant de l'Inventaire	Nombre des meubles et effets	Spécification des meubles et effets	Numéro courant de l'Inventaire	Nombre des meubles et effets	Spécification des meubles et effets
44	12	Assiettes à soupe dito, dont une fendue	44	12	Assiettes à soupe, de porcelaine
45	43	Assiettes dito	45	43	Assiettes dito
46	12	Dito pour dessert	46	12	Assiettes dito pour dessert
47	2	Moutardiers	47	2	Moutardiers et 2 saucières
49	1	Caisse de fer blanc	49	1	Caisse de fer blanc
51	19	Essuie-mains	51	19	Essuie-mains
52	6	Paires de draps de lit	52	6	Paires de draps de lit
53	8	Toilles d'oreillers	53	8	Toilles d'oreillers
		<i>Vaisselle d'argent</i>			
55	1	Lousse du cuillier à soupe	55		
56	6	Cuillers à bouche	56		
57	6	Fourchettes	57		
58	6	Couteaux à manche d'ébène garni d'argent	58		
		<i>Ornemens d'Autels</i>			<i>Ornemens d'Autels</i>
60	1	Chapelle de bois garnie d'argent surmontée d'une grande croix	60	1	Chapelle de bois garnie d'argent, surmontée d'une grande croix
61	2	Chandeliers de bois argentés	61	2	Chandeliers de bois argentés
62	2	Anges de bois argentés et dorés	62	2	Anges de bois argentés et dorés
63	4	Bouquets de fleurs artificielles	63	4	Bouquets de fleurs artificielles
64	2	Caisse de bois garnies de reliques	64	2	Caisse de bois garnies de Reliques
65	1	Pupître pour les missels	65	1	Pupître pour les missels
		<i>Devant d'Autels</i>			<i>Devant d'Autels</i>
67	1	De velours rouge, brodé en or	67	1	De velours rouge, brodé en or
68	1	Dito rouge et blanc de damas	68	1	Dito rouge et blanc de damas
69	1	De velours vert garni de dentelles d'argent	69	1	De velours vert garni de dentelles d'argent
70	1	De damas violet sans dorures	70	1	De damas violet sans dorures
		<i>Habillemens de prêtre</i>			<i>Habillemens de prêtre</i>
72	1	Chasuble de damas blanc à croix rouge, fleuragé, avec étole, manipule, voile et bourse	72	1	Chasuble de damas blanc, à croix rouge, fleuragé, avec étole, manipule, voile et bourse.

transfert de l'œuvre à l'abbaye de Tongerlo.

de ci-contre		Effets demeurés sous la garde de l'administrateur Catoir, déduction faite de ceux remis à la Pagerie de L ^s A ^s R ^s et à l'Hôpital Saint Pierre.			
Ce qui a été remis des susdits à la Pagerie de leurs Altessees royales et à l'Hopital S. Pierre	Plus ou moins trouvé à la verification que renseigné à la prise de l'inventaire primitif	Nombre courant de l'inventaire	Nombre des meubles et effets	Spécification des meubles et effets	Observations
1 1/2 douz. à la Pagerie 6 à la Pagerie Remis à la Pagerie	2 saucières de plus	44	12	assiettes à soupe, de porcelaine, dont 1 fendue.	
		45	25	assiettes de porcelaine	
		46	6	assiettes de dessert	
		49	1	Caisse de fer blanc	
Remis à la Pagerie id. id. id.		51	19	Essuie-mains	
		52	6	Paires de drap de lit	
		53	8	Toilles d'oreillers	
		60	1	<i>Ornemens d'Autels</i> Chapelle de bois garnie d'argent, surmontée d'une grande croix	
		61	2	Chandeliers de bois [argentés	
		62	2	Anges de bois argentés et dorés	
		63	4	Bouquets de fleurs [artificielles	
		64	2	Caisses de bois garnies de reliques	
		65	1	Pupitre pour les missels	
		67	1	<i>Devant d'Autels</i> de velours rouge [brodé en or	
		68	1	dito rouge et blanc [de damas	
		69	1	de velours vert garni [de dentelles d'argent	
		70	1	de damas violet sans [dorures	
		72	1	<i>Habillemens de prêtre</i> Chassuble de damas blanc, à croix rouge, fleuragé, avec étole,	

Inventaire des effets des Bollandistes, avant le

Inventaire primitif des meubles et effets des Bollandistes			Vérification de l'Inventaire		
Nombre courant de l'Inventaire.	Nombre des meu- bles et effets	Spécification des meubles et effets	Numéro courant de l'Inventaire	Nombre des meu- bles et effets	Spécification des meubles et effets
73	1	Chasuble d'étoffe fleuragée rouge, avec étole, manipule, voile et bourse	73	1	Comme ci-contre
74	1	D ^{to} d'étoffe fleuragée, cramoisi et or, avec... etc.	74	1	Comme ci-contre
75	1	D ^{to} de velours vert, avec étole, manipule, voile et bourse	75	1	Les articles suivants sont les mêmes que ci-contre
76	1	D ^{to} d'étoffe moire noire à croix blanche, avec étole, manipule, voile et bourse	76	1	
77	1	Chasuble violet garni de filosel jaune avec étole etc.	77	1	
78	1	D ^{to} étoffe fleuragée blanc et argent garni de galons d'argent, avec étole etc.	78	1	
		<i>Linges d'église</i>			
80	4	Aubes de toile blanche garnies de dentelles	80	4	<i>Linges d'église</i> Les articles de linge sont les mêmes que ci-contre
81	6	Amicts	81	6	
82	6	Ceintures de fil	82	6	
83	3	Nappes d'autel, dont une est en double	83	3	
84	6	Petits essuie-mains dit Lavabo	84	6	
85	6	Purificatoires	85	6	
86	6	Corporaux	86	6	
87	6	Palmes avec leurs couvertures	87	6	
88	6	Collets d'étole	88	6	

transfert de l'œuvre à l'abbaye de Tongerlo.

de ci-contre		Effets demeurés sous la garde de l'administrateur Catoir, déduction faite de ceux remis à la Pagerie de L ^s A ^s R ^s et à l'Hôpital Saint Pierre			
Ce qui a été remis des susdits effets à la Pagerie de leurs Al- tesses Royales et à l'Hôpital St. Pierre	Plus ou moins trou- vé à la vérification que renseigné à la prise de l'inventaire primitif	Numero courant de l'inventaire	Nombre des meu- bles et effets	Spécification des meubles et effets	Observations
		73	1	D ^{to} en étoffe, fleura- gée, rouge, avec.. etc.	
		74	1	D ^{to} d'étoffe fleura- gée rouge en or, etc..	
		75	1	D ^{to} de velours vert avec étole etc.	
		76	1	D ^{to} d'étoffe moire noire à croix blanche..	
		77	1	Chasuble violet garni de filosel jaune avec...	
		78	1	D ^{ot} d'étoffe fleuragée, blanc et argent garni. <i>Linges d'église</i>	
		80	4	Aubes de toile blanche garnie de dentelle	
		81	6	Amicts	
		82	6	Ceintures de fil	
		83	3	Nappes d'autel dont une en double	
		84	6	Petits essuie-mains	
		85	6	Purificatoires	
		86	6	Corporaux	
		87	6	Palmes avec couvert.	
		88	6	Collets d'étoles	

Archives générales du Royaume, Bruxelles.
Dossier : *Bollandistes et Historiographes*,
t. II, 1779-1789.

II.

Quittance de l'agent Cools, pour différents frais à l'occasion de l'exécution de la convention d'achat.

1789. Pour Monsieur le Très Révérend Abbé de l'abbaye de Tongerlo, par l'agent Van Cools.	
16 mai. Aiant été demandé au conseil roïal, l'on m'a annoncé que l'on avoit accordé un octroi pour la reprise des Bollandistes, et que je devois fournir un Timbre, pour vacation	0 — 12 — 0
Missive en conséquence à M. le Proviseur d'Anvers pour avoir des ordres	0 — 9 — 0
2 juin. Etant de nouveau interpellé à fournir le Timbre pour la dépêche de l'octroij, autre missive à M. le Proviseur	0 — 9 — 0
5 d°. Reçu lettre avec ordre de tout faire, païé timbre à sa réception	0 — 9 — 0
Vaqué en conséquence pour avoir un timbre convenable	0 — 9 — 0
Payé pour le timbre et le vélin	12 — 9 — 0
Vaqué pour le soumettre au conseil roïal et recommander l'Expédition	0 — 9 — 0
16 d°. Vaqué pour la levée de l'octroij	0 — 9 — 0
Vaqué avec le même pour le faire parapher par M. le Chancelier et le faire sceller du Grand Sceau	0 — 9 — 0
21 d°. Vaqué pour le lever	0 — 9 — 0
Paijé pour Droits du Grand Sceau	62 — 3 — 0
Vaqué avec l'octroy paraphé et pour le faire registrer à la Chambre des Comptes	0 — 9 — 0
Sollicité le dit enregistrement jusqu'au 3 juillet, par modération	1 — 7 — 0
	f. 80 — 14 — 0
Vaqué au Bureau des Taxes pour lever le même octroi.	0 — 9 — 0
Payé au dit Bureau pour son Expédition et pour enregistrement à la Chambre des Comptes — ensemble	gratis.
Vaqué chez M. le Conseiller fiscal pour en faire tenir la note ordonnée	0 — 9 — 0

4 d°. Vaqué pour la levée	
Payé au Conseiller fiscal	3 — 10 — 0
Missive envoyée par la diligence à M. le Proviseur	0 — 9 — 0
Pour formation de cet état et de son double me vient	0 — 18 — 0
Aux messages de différens départemens comme ordinaire	4 — 14 — 6
	f. 91 — 13 — 6

Pour acquit.
(S). F. J. Vancools.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier *Acta Sanctorum*, n° 24.

III.

Devoirs déboursés et vacations faits par l'agent Van Cools, pour le très Révérend Abbé de l'Abbaye de Tongerlo.

1789.

27 juillet. Reçu une lettre du gouvernement qui m'interpelle à fournir un timbre de Brabant pour l'expédition d'un second octroy pour la reprise des Bollandistes, terme à sa réception	0 — 9 — 0
Vaqué pour l'acquisition du dit timbre	0 — 9 — 0
Paijé pour la valeur et vélin	9 — 7 — 0
Vaqué pour le remettre à l'expéditeur	0 — 9 — 0
Missive pour en faire part	0 — 9 — 0
29 d°. Port de lettre de M. le Proviseur	0 — 2 — 0
Terme à sa réception	0 — 9 — 0
Sollicité l'expédition de l'octroij jusqu'au 20 août que j'appris qu'il étoit à l'enregistrement de ceux de la chambre des comptes. Vient par modération	1 — 7 — 0
Vaqué à la dite Chambre pour presser l'enregistrement	0 — 9 — 0
16 août. Conférence avec M ^r . le Proviseur	0 — 12 — 0
18°. Etans chargé aux registres du Bureau des taxes de m'ij présenter pour lever l'octroij,	

ij vaqué et l'on me dit que M. le Proviseur avoit chargé M ^r . Cattoir de cette besogne	0 — 9 — 0
19°. Lettre à M. le Proviseur pour lui en faire part	0 — 9 — 0
21 d°. Aijant appris que le dit Cattoir n'avoit pas levé cet octroij, vaqué pour le lever	0 — 9 — 0
Missive à M. le Proviseur pour lui en faire part	0 — 9 — 0
Pour formation de cet état et de son double	0 — 18 — 0
	florins 16 — 16 — 0

Pour acquit.
F. J. Vancools.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Même dossier, n° 32.

IV.

*Registre des dépenses de l'œuvre des Bollandistes, pendant les
années 1789, 1790, 1791, 1792, 1793 et 1794.*

1789.

Juni.

22. Aen F. De Cleene, schipper, voor transport van het magazijn van Brussel naer Antwerpen	f. 100 — 5 — 2
25. Aen J. B. de Vinck, timmerman, voor dag- hueren in het afbreken en inpacken der biblio- theke bij twee sptien en 9 tien.	211 — 5 — 2
25. Aen Adr. Schroven, deken der Schiplossers, voor het lossen en 't huijsbrengen van het magazijn	45 — 0 — 0
25. Voor daghueren om het magazijn op zijne plaets te draegen	25 — 4 — 0

Juli.

21. Aen de Heeren Heijlen en Du Champs, voor hun verteur etc. als zij het museum hebben gaen coopen en daer naer ... (sic)	64 — 0 — 0
--	------------

Augusti.

5. Aen d'Heer Ghesquière, de coopsomme van

het magazijn der Acta SS. Belgii	3500 — 0 — 0
10. Aen de Heeren de Bye, de Buë en Fonson het deel hun competeerende in het groot magazijn	9000 — 0 — 0
13. Voor 58 ellen packlijnwaet	11 — 12 — 0
14. Aen den tresor roijal tot Brussel de coop- somme volgens contract	21000 — 0 — 0
Voor mijn verteir met chaise en karre om het geldt te transporteren mits tot Brussel drij dagen gewacht	31 — 0 — 0
Voor pack-koorden N. Pauwels	10 — 9 — 2
	33988 — 12 — 0
Aen d'Heer van Cools voldaan twee sptien over twee octroijen. b. s. q .	108 — 9 — 2
Aen d'Heer Pellegrims voor lichten der pen- ningen	37 — 5 — 2
	34144 — 7 — 0
[Page 2] Transport	34144 — 7 — 0
1790.	
In Octobri aen S. Daems sijn verschot b. s. q.	11 — 8 — 1
	34155 — 15 — 1
Aen onse pachters van Duffel voor verteir in het transporteren van Brussel naer d'abdijs eene rijse	27 — 6 — 0
	34183 — 1 — 1
Den 24 7bris aan J. B. van den Broeck voor druckinck b. s. q.	28 — 18 0
1790 15 Mey betaelt de pensioenen als volgt tot 14 mei 1790	
Aen d'Heer de Bie, alles b. q.	350 — 0 — 0
Aen d'Heer J. de Bue	350 — 0 — 0
Aen d'Heer Fonson	380 — 0 — 0
Aen d'Heer Ghesquière	515 — 0 — 0
Aen d'Heer C. Smet	300 — 0 — 0
Aen S. Daems, directeur van het magazijn	

een jaar gagie tot 24 junii 1790

200 — 0 — 0

36306 — 19 — 1

[Page 3]

Specificatie van uytgeef aen d'Eerw^e HH. Bollandisten, druckerye, bibliotheek etc. sedert 19 Jan. 1791.

1791, *Januarius*.

19 Jan. 1791, betaeld aen A. Van der Auwera knegt der Eerw. Heeren Boll. op rekeninge van huer

6 — 6 — 0

Nota. Deesen knegt is in d'Abdij gekomen.

29 7bris 1790 en wint nog geen vaste huer.

22 Jan. bet. aen d'Eerw. Heer M. Stals, Boll. sijne verschotten aen eene rijse van Antwerpen met karre en peerd voor de Bollandisterye

6 — 10 — 0

25 Jan, betaeld aen d'Eerw. Heer Isfr. Thijs sijne verschotten aen eene rijse naer Antwerpen, ten eynde als boven.

2 — 5 — 0

Februarius.

8 Febr. betaeld aen d'Eerw. Heer P. Van den Mosselaer, bibliothecarius, sijne verschotten voor de druckerye der Bolland.

aen 1 1/2 l. pottasschen

0 — 12 — 0

aen 3 aerde potten en een teyl

0 — 11 — 0

aen koorden

0 — 3 — 0

1 — 6 — 2

Dus in geheel

1 — 6 — 2

20 Febr. aen d'Eerw. Heer Coelestinus Mutsaerts, corrector der Bollandisten, aen verschotten door hem gedaen wanneer hij op vlugt was in decemb. laestleden om de troubels

9 — 9 — 0

totum latus f. 25 — 16 — 2

[Page 4]

Transport 25 — 16 — 2

Meert.

5 Meert, betaeld aen H. Menders koperslager wonende tot Westerloo voor verschijde nieuw-

werk gemaakt voor de drukkerij etc. der bolland. soo blijkt bij spec. quitt.	21 — 4 — 0
25 Meert, aen d'Eerw. Heer Ghesquier bollandist syn verschot aen een kopere gesnede plaat voor de drukkerij	0 — 17 — 2
Nog laeten maeken in de abdye van den smidt voor de drukkerij 5 eyseren raemen.	

Mey.

9 Mey, betaeld aen d'Eerweerde Heer Coelest. Mutsaerts, corrector der Boll. syn verschotten aen vier houte bollen gemaakt voor de drukkerij	1 — 8 — 0
27 Mey, betaeld aen de Wed. van Franc. Versteylen, wonende tot Herenthals voor een marmit met scheel voor de drukkerij	8 — 15 — 2
Item voor 8 stucken kopwerk voor de selve drukkerij b.s. q. ten comptoir in de abdye	1 — 8 — 0

Junius.

26 Junius, betaeld aen d'Eerw. H. Siard Van Dijck, Corn. Van de Goor ende Math. Stals, boll., hun verschot aen eene rijse naer Antwerpen voor de bollandisterye, aen poort van brieven en cartabel etc.	12 — 12 — 2
--	-------------

Julius.

30 Jul. aen Isfr. Thys betaeld syn verschot aen eene rijse naer Steynokkerzeel en Antwerpen, voor de boll., b. q.	5 — 12 — 2
---	------------

51 — 18 — 0

[Page 5]

Transport 51 — 18 — 0

Julius.

30 Julius, betaeld aen d'Eerw. Heer Ghesquier syne verschotten gedaen aen	
6 bolle vellen	7 — 4 — 0
een paer balle-houten	1 — 1 — 0
den druckink	0 — 10 — 2
eenen looch borstel	1 — 11 — 2
	10 — 7 — 0

Dus, in geheel aen hem betaeld b. s. quitt.
die is ten comptoir van Tongerloo gegeven
door t'Sersteven

10 — 7 — 0

Augustus.

20 August. 1790 heeft geleverd H. Mendes,
koperslager 3 kopere lanternen voor de 'Hylig-
schryvers, waer voor op 3 Jan. 1791 aen hem
betaeld

5 — 12 — 0

Dit te vinden in eene specificatie van den
H. Mendes, door mij op 3 Jan. 1791 voldaan.

20 Aug. aen H. F. Tserstevens, boekdrucker
tot Brussel voor 6 druck vellen b. q.

8 — 0 — 0

21 August. voor het haelen van druckpapier
naer Brussel met karre en peerd, betaeld aen
F. Van den Berg onsen voerman, syn verteir
ende sleet

7 — 0 — 0

Op 12 Sept. 1791, heeft Remigius Swolfs,
gebortig van Tongerloo, synen dienst als
knecht in de druckerye begonst en wint 's jaers
vier en veertig gulden. Dico. 44 — 0 — 0

September.

20 Septemb. betaeld wederom aen J. A. Van
der Auwera, knecht der Heeren bolland. op
rekening van Huer.

12 — 12 — 0

October.

23 Octob., aen d'Eerw. Heer Ghesquier voor
verschot aen port van brieven

0 — 17 — 0

28 Octob. betaeld voor dry maanden voor de
druckerye

1 — 0 — 0

45 — 8 — 0

[Page 6]

Transport 45 — 8 — 0

November.

28 Novemb. 1791, betaeld aen Hendriek
Wouters, matrasmaeker, voor het maeken
van een matras voor d'Eerw. Heer Ghesquier
bollandist.

3 — 9 — 0

Item voor het maeken van dry matrassen
voor de heeren bollandisten a 1 — 9 — 0

per stuck.

4 — 7 — 0

Item voor het maeken van een matras voor
de knecht van de druckerye

0 — 18 — 0

Dit alles bij specificatie ten comptoir van
Tongerloo waer nog verschyde andere dingen
de bollandisten niet raekende.

December.

7 Decemb. betaeld aen J. B. Jacobs, steen-
houwer voor 9 dagen gewerkt te hebben voor
de druckerye, à 10 1/2 stuyv. per dag.

4 — 14 — 2

11 — 8 — 2

1 latus f. 25 — 16 — 2

2 latus f. 51 — 18 — 0

3 latus f. 45 — 8 — 0

4 latus f. 11 — 8 — 2

Dus de geheele som 134 — 11 — 0

ofte hondert vier en dertig guld en elf
stuyvers, welke mij door den Eerw. Heer
Nic. Simens, provisor tot Antwerpen sijn
gerestitueerd op 19 december 1700 een en
negentig.

J. Thijs, provisor abbatiae.

De specificatien en quittancien in de specifi-
catie voor-gaende beroepen syn ten deele
alhier, ten deele t'Antwerpen in het comptoir
in de refugie.

[Page 7]

1792.

Januarius.

21 January 1792, gegeven aen d'Eerw. Heeren
Siard. Van Dijck ende Cornel. (a) Van de
Goor, Bollandisten, voor reisgeld om sig naer
Brussel te begeven, ten eynde van request
gaen in te dienen tegen het sluyten der
druckerye, van dag door den procureur gene-
raal substituet geschied.

49 — 0 — 0

(a) Sic. — Il fallait écrire : Cyprianus.

February.

10 Febry, betaeld aen Hendr. Wouters, voor
het maeken van een matras voor mijn Heer
De Bue, Boll.

1 — 9 — 0

Meert.

9 Meert, betaeld wederom aen A. Van der
Auwera knegt der Boll.

19 — 2 — 0

Waarmede sijne huer voldaan tot 29 7bris
1791 (b), mits winnende jaerlijks agt-en-
dertig guld.

Mey.

17 Mey, betaeld aen H. I. Van Schaebroek, voor
vragt gedaen medebrenge van Brussel in
dry reysen 46 dobbel riemen druckpapier
voor d'eerw. Heeren Bollandisten.

23 — 0 — 0

Juny.

20 Juny, betaeld aen d'Eerw. Heer Isfr. Thys,
syne verschotten aen het port van packen
ende brieven sedert 28 augusti 1791 tot 4 mey
1792, vyf guld vyf en een halve stuyv. Item
nog voor verteir op eene ryse naer Antwerpen
een guld en elf en een halve stuyv. b. s. q.

6 — 16 — 3

 99 — 7 — 3

[Page 8]

Transport 99 — 7 — 3

1792.

Septemb.

Op 25 Septemb. 1792, betaeld aen Remigius
Swolfs, knegt in de druckerye, vier en veertig
guld in voldoeninge van huer tot 12 septemb.
1792, dus.

44 — 0 — 0

Op 26 7bris, betaeld aen d'Eerw. Heer S. Van
Dyck agt-en-dertig guld in voldoening van
een jaer huer van A. Van der Auwera, knegt
der HH. Boll., sullende verschynen op 29
7bris van deesen jaere 1792. Dico.

38 — 0 — 0

Decemb.

Den 21 Decemb. betaeld aen d'Eerw. Heer Isfr.

 (b) Il faut lire : 1792.

Thys, Boll., vier guld negentien stuiv. een oord, voor verschot aen verteir etc. op eene reis naer Antwerpen ter oorsaek der Bollandisterye, b. s. q. dico

4 — 39 — 0

1793.

April.

Den 22 April 1793, betaald aen d'Eerw. Heer Stals, twee guld en eenen stuyv., synde syn verschot aen 2 bableiren en twelf elsens. Dico

2 — 1 — 0

Junius.

Den 8 Junii 1793, betaeld aen H. J. Van Schoubroek, voor vragt van 24 riemen druckpapier mede gebrogt van Brussel a rate van 5 stuyv. per ider enkelen riem, ses gulden, dico

6 — 0 — 0

194 — 8 — 0

[Page 9]

1793.

September.

Volgens voorgaende rekeninge in geheel door my J. Thys, provisor der abdye verschoten voor ende ten respecte der Heeren Bollandisten sedert laeste afrekening honderd vier en negentig guld, en acht stuyvers. Dico De welke mij voldaan ende gerendeerd syn door d'Eerw. Heer N. Simens, Provis. in de Refugie tot Antwerpen.

194 — 8 — 0

1793.

September.

Den 28 Septemb. 1793, betaeld aen A. Van Der Auwera knegt der eerw. Heeren Boll., acht en dertig guld, in voldoeninge van huer, tot 29 September van diesen jaere. Dico

38 — 0 — 0

Dito, betaeld aen Remigius Swolfs, knegt in de druckerye, vier-en-veertig guld in voldoeninge van een jaer huer verschenen 12 septemb. 1793. Dico.

44 — 0 — 0

Alnog aen den selven gegeven vier guld op

26 octob, mits moetende s'jaers winnen 48
guld, hebbende deeze huer inganck genomen.
12 7bris 1792. Dico

4 — 0 — 0

[Page 10]

1794.

January.

Den 1 January 1794, gerendeerd aen Remig.
Swolfs dertig stuyv. voor verschot aen
canesas [?] voor de druckerye. Dico

1 — 10 — 0

1794.

Den 21 april 1794, betaeld aen J. Hunin, plaet-
snyder, seven honderd guld voor de plaet van
Syne Heyligheyd Pius VI voor het werk der
bollandisten, b. s. q. Dico

700 — 0 — 0

Juny.

Den 16 Juny 1794, betaeld aen d'eerw. Heer
Gesquier syn verschot aen drinkgeld etc.
gedaen door P. J. Sneyers, tot Brussel, ten
eynde om 2 toomen te laten approbeeren voor
de boll. vyf guld en twee oord. Dico

5 — 0 — 2

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier *Acta Sanctorum*, n° 28.

V.

Inventaire de l'imprimerie des Bollandistes.

Lyste van het gene dat'er in de drukkerye is.

Den Canon met twee copelen kasse romyn en corsyf, wegende
260 ponden alvensteet.

Mediaen met thien copelen kasse corsyf en romyn wegende 1374
ponden alvensteet.

* Dessendiaen met dry copelen en een ander kas wegende 351
ponden nieuwen geut.

Garremont wegende met twee copelen kasse romyn en corsyf
207 ponden nieuwe karroeter weynig gebruykt.

Nieuwe canon capitalen wegende 19 ponden.

Dobbel sext. capitalen wegende 13 pond.

Dobbel mediaen capitalen wegende 17 pond.

Dobbel dessendiaen capitalen wegende 5 en een alf pond.
Dobbel dessendiaen gefloragede capitalen wegende 6 pond.
Dobbel canon capitalen wegende 32 en een half pond.
Sext capitalen met een ander kas wegende 37 pond.
19 paspartout wegende ses en een half pond.
112 paspartout op houd gesnede.
Eene bloem kas met bloeme en lindekens wegende 44 pond.
Een deel finette in quarto in folio en octavo.
Een schoone pers met eenen metalen degel.
Twee corrigit steenen en eenen schoonen wasbak met syn onder
steunsels.

Negen eysere rame.

Twee esels.

Een deel formaet hout en

Twee groote galeyen.

8 galeyen in quarto.

15 galeyen in folio.

En voorders alle het gene noodig is tot eene drukkerye.

* Die letter die met dit sterreken geteekent staet die heeft myne vader vermangeld op de griekxsche letter en hy heeft aen den letter gieter op gegeven hondert en vyf en tagtig guldens en thien stuyvers.

Dus mynheer prior wy zullen malkanderen daer over wel spreken, ik soude nu wel selver gekomen hebbe maer ik en hadde den tijd niet, zoo steure ik het met myne moeder u den lyst toe en versoeke uw van daer te wille myne moeder af te maeken en ik hope binnen veerthien dagen uw selvere te kome spreken, en by den letter-gieter tot Brussel hebben de Boekdruckkers thien oorden par pond dus kond gij uw reguleeren mynheer om se te verkoopen.

Waer mede ik blyve uwen dienaar

F. Van der Poorten.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier *Acta Sanctorum*, n° 36.

VI.

Règlement de l'imprimerie des Bollandistes.

Provisioneele Instructien wegens de Boek-Drukkerye. 1790.

N°

1° — Van den eersten 8ber, tot den laetsten van Meert, wordt'er met het ligt gewerkt tot 8 uren s'avons.

- 2° — Van den 1. 8ber begint men s'morgens ten 7 uuren tot 12 uuren en van half 2 tot 8 uuren s'avons.
- 3° — Men begint in de volgende maenden 's morgens, volgens den dag aankomt.
- 4° — Van den 1 April tot den 30 7ber begint men s'morgens ten half 7 tot 8 uuren s'avons ; soo nogtans, dat men in April en 7ber eyndigt volgens den dagh valt.
- 5° — De Drukkerije moet tweemaal ter weeke gereijnegt worde, de letteren uyt de vuiligheijt gezogt, en aenstons gedistribueert worden.
- 6° — De kersten moeten zyn van 4 in een Pont, van 3 in een Pont nog profytiger, en moeten gedistribueert worden, als deeze verbrandt zijn dogh in tijds.
Nota : ben gewoon geweest ideren keer drie te geven voor 2 dagen.
- 7° — De vorm-letters moeten in goeden Loogh, getrocken van Potasschen, worden gewasschen (hoe sterker, hoe beeter) iederen Keer 1 half pont. t'Antwerpen zyn de beste ; zij moeten in een tonneken of aarde Pot geslooten worden om'er de logt af te keeren, en geset in een drooge plaets.
- 8° — De Gasten moogen nooyt iets ordonneeren door hun zelven, maer staat den opsigt-hebber toe.
- 9° — De Bal-Vellen zal S^r t'Serstevens bezorgen (onder factuure nogtans)
Nota : wij ontbieden die selver van Antwerpen.
- 10° — In de drukkerije moet een stoove zyn, en men brandt in dezelve houllie.
- 11° — Om de handen te wasschen s'weekelykx een vierendeel zeep, en bonte handoeken, welke, vuyl zynde verandert worden.
Nota : nu zy gedrijven zyn, kunnen zy niet toekoomen met een vierendeel.
- 12° — De Frequentatie van de Drukkerije moet belet worde, voor die'er geen affaires hebben. — Nota : zelfs van buyten aen de Glaazen.
- 13° — Men moet de gestelde uuren rigoureu observeeren, en den ingank, en uytgank op de uuren doen punctuëlyk observeeren, en de sleutels aen zig selven reserveeren.
- 14° — Zondags en Heyligdags, den ingank absoluert verboden.
- 15° — De Drukkerye moet van tijd tot tijd gefrequiteert worden van die 't opsigt heeft, om te zien of men werkt.
- 16° — Den droogen, harden of weeken ink t'ordonneere t'Antwerpen

bij Mons^r Van den Broek by de Croonenburgsche poort. Quantum ? dit moet men vraegen van den drukker.

17° — In de zomer moet de Loogh gezoode worde met eenen goede Fagot.

18° — De Boeken-Papier moeten uytgezogt worden en de gebrekkelijcke bladeren moeten dienen voor de Proeven.

19° — Eyndelyk moet er een Kamer zijn, dienende voor Magazijn, waer van den Opsiender den sleutel moet hebben alleen.

Finis.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Même dossier, n° 37.

ADDENDA ET CORRIGENDA

SOURCES ET TRAVAUX CONSULTÉS

Plusieurs ouvrages, que nous n'avons eu l'occasion de consulter que lorsque notre travail avait déjà commencé à paraître, ne sont pas indiqués dans la bibliographie placée en tête de cet article (notes 1 et 2). On les trouva signalés dans le cours de cette étude.

Quelques sources intéressantes, reposant aux Archives générales du Royaume, ne sont que rapidement signalées au début de notre travail (note 3), notamment :

1°) Quelques pièces détachées de la collection du *Conseil du Gouvernement Général*, liasse 2275.

2°) Un recueil d'actes du Conseil d'Etat, portant comme titre : *Bollandistes et hagiographes*, tome II (1779-1789). *Conseil privé*. 743. — A l'époque où se passent les transactions dont nous parlons et les actes que nous citons (1779) : le Conseil privé n'existait plus, ayant été supprimé en 1786. C'est donc au Conseil du gouvernement général qu'il faut appliquer ce que nous attribuons, à tort, au Conseil privé, au § V (t. II, fasc. 3, pp. 382 et 385).

=====

Une fâcheuse rectification du correcteur d'épreuves a changé, aux §§ VII et VIII (tome III, fasc. 1), le nom de "Chambre des Comptes" en "Cour des Comptes".

=====

Les portraits de De Bue et de Ghesquière reproduits, d'après d'anciens clichés sur bois (tome III, fasc. 2, pp. 170 et 172), furent dessinés, en 1793, par H. Schaefels, Junior, d'après les portraits peints par Herreyns.